

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2032

Le projet de 3^e Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) 2032 a été arrêté (pré-validation) par délibération n°6.1 du 22 juin 2026 du Conseil métropolitain.

Ce document cadre métropolitain vise à coordonner la stratégie de lutte contre le dérèglement climatique et la transition écologique à l'échelle locale. Sur la base d'un diagnostic, il définit des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de baisse des consommations énergétiques, de développement des énergies renouvelables, d'adaptation, de préservation des ressources, de cadre de vie, de santé publique et de biodiversité. Il intègre un programme d'action axé sur 6 thématiques : Mieux se déplacer et respirer / Mieux habiter / Mieux se nourrir / Mieux consommer, produire et économiser les ressources / Mieux préserver le vivant et renforcer la résilience / Mieux agir et vivre ensemble.

Après avoir été soumis aux avis réglementaires de l'Autorité environnementale, du Préfet de région et du Président du Conseil régional, afin de recueillir les observations du public avant son approbation finale en Conseil métropolitain, le projet de PCAET fait l'objet d'une **consultation publique durant 30 jours**, conformément à l'article L. 123-19 du code de l'environnement :

du 1^{er} au 30 novembre inclus

Sur cette période, le dossier complet* est mis à disposition sur le site internet de la Métropole Nice Côte d'Azur planclimat.nicecotedazur.org et consultable en format papier sur demande en s'adressant à plan.climat@nicecotedazur.org.

Les observations peuvent être transmises en ligne - formulaire électronique dédié accessible dès le 1^{er} novembre, ou sur formulaire papier en cas de consultation physique.

*Le dossier soumis à la consultation rassemble les documents du Plan Climat suivants : Délibération n° 6.1 du 22 juin 2026 arrêtant le projet de Plan Climat, Synthèse du Plan Climat, Volume I - Diagnostic (État des lieux / Enjeux et potentiels), Volume II - Stratégie (Objectifs / Programme d'action), Bilan de la concertation, Évaluation environnementale, Avis réglementaires et Mémoire de réponse associé.

